

A la Une

Jeunesse

Financements ciblés pour les collectivités locales et régionales



Source : Agence 2E2F

L'Agence exécutive EACEA a publié fin juin un appel à propositions dans le cadre du programme « Jeunesse en Action ». La Commission européenne sélectionnera un certain nombre de collectivités régionales et locales et d'ONG pour nouer des partenariats de deux ans maximum. La mise en place de ces partenariats permettra de renforcer leurs actions, stratégies et programmes à long terme dans le domaine de l'apprentissage non formel et de la jeunesse. Un budget de plus d'un million d'euros est mis à disposition cette année.

A lire p. 8

Sommaire

Culture	p. 2
Education et formation	p. 4
Tourisme	p. 6
Sport	p. 7
Jeunesse et Citoyenneté	p. 8
Agenda	p. 10
Appels à propositions ouverts	p. 11

Culture

Programmes européens

Comment financer la culture à travers d'autres programmes européens ?

Le programme « Culture » (2007-2013) n'est pas le seul programme à disposition des acteurs culturels pour financer leurs projets européens. La Commission européenne a produit un outil en ligne permettant de s'y retrouver.

Bien qu'étant la principale source de financement européen dans le domaine de la culture, le programme Culture (2007-2013) n'est pas la seule porte d'entrée pour les acteurs culturels. Une série d'autres programmes, parfois méconnus des porteurs de projets, existe également.

La Commission met à disposition sur le site internet de la Direction générale « Education et Culture » une page entièrement consacrée aux autres programmes pertinents. Des exemples de projets financés dans le domaine de la culture sont également proposés pour illustrer les différents financements.

Les programmes présentés :

- pour les projets se déroulant dans un contexte de citoyenneté européenne : « **Europe pour les citoyens** »

- pour les projets impliquant des activités dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel : « **MEDIA 2007** »
- pour les chercheurs dans le domaine de la culture : « **7^{ème} PCRD** »
- pour les projets faisant le lien entre les jeunes et la culture : « **Jeunesse en Action** »
- pour les projets impliquant des aspects d'éducation et de formation : « **Programme d'Education et de formation tout au long de la vie** »
- pour les PME actives dans le domaine culturel et créatif : « **Programme-cadre Compétitivité et Innovation** »

Lien internet :

http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc2683_en.htm

Patrimoine

Pas de label du patrimoine européen sans les régions et les villes, insiste le Comité des Régions

L'Europe vise à mieux promouvoir son patrimoine avec un nouveau label (voir [Actualité européenne « Education, Jeunesse, Culture » n° 14](#)). Le message du Comité des Régions est clair: la gestion financière de ces sites incombant principalement aux collectivités territoriales, il est incompréhensible que les propositions actuelles de la Commission européenne ne leur prévoient aucun rôle dans ce processus. Mireille Lacombe (FR/PSE), Conseillère générale de Puy-de-Dôme et rapporteur sur le sujet, l'a souligné lors de la session plénière du Comité à Bruxelles le 10 juin dernier.

L'entrée en vigueur du nouveau label, prévu au plus tard en 2012, vise à mettre en évidence des sites qui symbolisent l'intégration européenne. Les propositions de la Commission européenne reprennent un projet initié par plusieurs pays en 2006 sans le concours des institutions européennes. Ainsi, dans le nouveau cadre, des sites seraient présélectionnés par les états membres pour l'octroi du label par un jury européen.

"Lorsque j'ai appris que l'UE proposait la création d'un « label du patrimoine européen » j'ai applaudi cette excellente initiative", affirme Mireille Lacombe. Néanmoins, elle reproche à la Commission européenne de n'avoir prévu aucun rôle pour les collectivités territoriales ou pour leur porte-parole européen, le Comité des Régions, dans ce processus de labellisation, tout en sachant que ce sont les premiers responsables des sites concernés. "Les représentants régionaux et locaux d'Europe demandent à ce que les collectivités aient leur place lors de la présélection nationale et que le Comité des régions participe au processus de sélection

finale par le biais de la nomination d'un membre du jury européen - à l'instar des capitales européennes de la culture ", confirme Mireille Lacombe.

Dans son avis, le Comité des Régions regrette également que l'initiative ne soit ouverte qu'aux États membres de l'Union alors que l'initiative intergouvernementale à l'origine du label incluait la Suisse et que les capitales européennes de la culture sont ouvertes à la participation des pays candidats. Mireille Lacombe précise: "Comme le montre la problématique des Balkans, il serait important que ce label puisse concerner toute l'Europe et relier des sites à l'histoire de la construction européenne dans le respect de ses valeurs fondamentales. Pourquoi ne pas élargir l'initiative du Label aux pays avoisinant l'UE et leur permettre de gérer et protéger l'héritage culturel de l'Europe ?"

Le Comité suggère aussi, afin de préserver la marge d'appréciation du jury européen, d'augmenter le nombre de sites qu'un pays peut présélectionner, et

pour lesquels le jury européen peut octroyer le label: Il préconise que chaque État membre ait la possibilité de présélectionner trois sites par an, soit un de plus que la proposition initiale de la Commission, et que le jury européen puisse retenir deux sites par an et par pays pour l'octroi du label, au lieu d'un seul proposé.

Contexte

Le concept initial de « label du patrimoine européen » a été lancé en avril 2006 par plusieurs pays européens, sans implication officielle des institutions de l'UE. À ce jour, 64 sites, situés dans 16 pays de l'UE et en Suisse ont obtenu le label. En France, ce sont l'Abbaye de Cluny, la Maison de Robert Schuman, près de Metz, ou encore la Cour d'honneur du Palais des Papes à Avignon qui l'ont

obtenu. Afin d'améliorer le fonctionnement de ce label, les États membres ont demandé à la Commission européenne en novembre 2008, sur proposition de la France, de le transformer en une action officielle de l'UE, sur le modèle des "capitales européennes de la culture". En mars 2010, la Commission a présenté ses propositions au Conseil des ministres ainsi qu'au Parlement européen, pour qu'ils en décident ensemble.

Informations complémentaires :

[Interview de Mireille Lacombe](#)

[Avis du Comité des régions sur le "Label du patrimoine européen"](#)

Source : Comité des régions

Consultation

Capitales Européennes de la Culture au delà de 2019 : une consultation publique prévue en automne 2010

La Commission lancera à l'automne prochain une consultation publique sur le futur des Capitales Européennes de la Culture, dont la désignation n'est actuellement prévue que jusqu'à 2019. La consultation

fera partie d'une évaluation générale de l'action, qui sera suivie par une proposition de la Commission concernant le futur de la manifestation au delà de 2019.

Opinions

Europe, Culture, Territoires : des collectivités s'engagent

Les Rencontres Européennes 2010 « Europe, culture, territoires » ont réuni à Avignon, les 9 et 10 juillet dernier, sous le patronage de Jacques Delors, des élus et réseaux d'élus locaux français et européens, des représentants des institutions nationales et communautaires, ainsi que d'anciens ministres de la culture et acteurs culturels européens pour débattre, dans un contexte de crise, de la place de la culture et des territoires, aujourd'hui, dans une ambition européenne renouvelée.

Au terme de deux jours de travail et de débat, les élus, réseaux et personnalités présentes ont choisi, au travers de la déclaration d'Avignon, d'affirmer l'importance de la culture dans la définition d'un nouveau modèle social européen, la nécessité d'une construction européenne ouverte sur le monde et ancrée sur les territoires, comme le besoin de traduire ces enjeux dans des politiques européennes

actives et fortes. Par cette déclaration, ils s'engagent à être des acteurs de la mise en vie de ces principes et recommandations sur leurs territoires comme au niveau européen.

[En savoir plus](#)

[Lire la déclaration d'Avignon](#)

Programme Culture

Préparez-vous à vous exprimer sur le programme Culture post 2013 !

*La Commission européenne a fait connaître son calendrier décrivant les grandes étapes de l'adoption d'un nouveau programme Culture, succédant au programme couvrant la période 2007-2013. **Echéances à retenir :***

Mi-septembre 2010 : consultation publique sur le thème « Quel programme Culture après 2013 ? »

Mi-décembre 2010 : clôture de la consultation

Janvier 2011 : audition publique de la Commission européenne et consultation des représentants des États membres

Automne 2011 : proposition de la Commission européenne sur le prochain programme Culture

Education et formation

Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie

Résultats de sélection pour les acteurs bourguignons et francs-comtois

L'agence Europe Education Formation de Bordeaux, en charge de la gestion d'une partie du programme européen « Education et formation tout au long de la vie », a publié le résultat des procédures de sélection pour de nombreux volets du programme. Certaines candidatures sont toujours en cours d'examen. **Ci-dessous, la liste des organismes sélectionnés en Bourgogne et en Franche-Comté :**

Leonardo Mobilité – Formation professionnelle initiale (FPI)		
CFA Régional des Maisons Familiales Rurales de Bourgogne	Chenôve	Côte d'Or
Lycée privé Les Arcades	Dijon	Côte d'Or
Réseau des Etablissements Publics Agricoles de Formation et d'Enseignement de Bourgogne	Dijon	Côte d'Or
Lycée professionnel François Mitterrand	Château-Chinon	Nièvre
Centre de formation d'apprentis du bâtiment	Autun	Saône-et-Loire
Lycée professionnel Henri Vincenot	Louhans	Saône-et-Loire
Lycée polyvalent Hilaire de Chardonnet	Chalon-sur-Saône	Saône-et-Loire
Lycée professionnel Théodore Monod	Blanzay	Saône-et-Loire
Lycée professionnel Tristan Bernard	Besançon	Doubs
Lycée polyvalent Pasteur Mont Roland	Dole	Jura
Lycée professionnel Henri Fertet	Gray	Haute-Saône
Leonardo Mobilité - Professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels (PROEFP)		
Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de Bourgogne	Chenôve	Côte d'Or
Leonardo - Partenariats		
Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de Bourgogne	Chenôve	Côte d'Or
GRETA Loire Morvan	Nevers	Nièvre
L'Orangerie Arie Van Dorp	Sancé	Saône-et-Loire
Lycée professionnel Henri Vincenot	Louhans	Saône-et-Loire
Comenius – Partenariats multilatéraux		
Collège Le Chapitre	Chenôve	Côte d'Or
Lycée Nicéphore Niepce	Chalon-sur-Saône	Saône-et-Loire
Lycée Frédéric Ozanam	Mâcon	Saône-et-Loire
Collège Gustave Courbet	Grand-Charmont	Doubs
Ecole élémentaire Jean Macé	Besançon	Doubs
Collège Paul Langevin	Etupes	Doubs
Lycée Jean Michel	Lons-le-Saunier	Jura
Lycée Paul Emile Victor	Champagnole	Jura
Lycée du Pré Saint Sauveur	Saint-Claude	Jura
Groupe scolaire Saint Pierre Fourier	Gray	Haute-Saône
Comenius – Partenariats bilatéraux		

Collège Antony Duvivier	Luzy	Nièvre
Comenius Regio		
Mairie de Besançon	Besançon	Doubs
Grundtvig – Partenariats éducatifs		
Fédération départementale des foyers ruraux de Côte d’Or	Nuits-Saint-Georges	Côte d’Or
Groupement d’Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de Bourgogne	Chenôve	Côte d’Or
CFPPA du Morvan	Château-Chinon	Nièvre
Erasmus Mundus		
Université de Bourgogne	Dijon	Côte d’Or

Education

Le dialogue social européen dans le secteur de l’éducation est lancé

La Commission européenne a mis en place un nouveau comité de dialogue social pour le secteur de l’éducation composé d’enseignants, de formateurs, de chargés de cours et d’autorités éducatives de l’ensemble de l’UE. Il a pour but de se pencher sur les défis qui attendent le secteur. Le secteur de l’éducation et de la recherche occupe 14,7 millions de personnes et représente 5,7 % du PIB de l’UE.

Le nouveau comité réunit des organisations syndicales de travailleurs et d’employeurs de ce secteur pour débattre des questions telles que la qualité de l’enseignement, la violence en classe, l’adaptation à l’évolution démographique et les incidences des coupes dans les dépenses publiques. Les comités de dialogue social sectoriel peuvent engager des actions communes, adopter des lignes directrices et conclure des accords, et contribuer ainsi directement à la formation de la législation et des politiques de l’UE en matière de travail.

« L’éducation est à la fois une priorité politique et un secteur clé du marché du travail en Europe. En ces temps de crise, ce secteur doit toutefois affronter des problèmes plus nombreux que jamais, allant des restrictions budgétaires aux problèmes de recrutement des enseignants » a déclaré László Andor, commissaire européen aux affaires sociales. « Le dialogue social européen dans le domaine de l’éducation est un outil essentiel pour réunir autour de la table employeurs et travailleurs et leur permettre d’apporter à ces problèmes des solutions communes. »

Le nouveau comité a tenu le vendredi 11 juin sa première réunion à Bruxelles. Parmi les participants figuraient le Comité syndical européen de l’éducation (CSEE) – composé de syndicats d’enseignants, de formateurs et de chargés de cours – et la Fédération des employeurs européens de l’éducation (FEEE) – représentant les ministères de l’éducation, les autorités régionales et locales, les organismes publics et autres types d’organisations d’employeurs.

Les sujets à l’ordre du jour étaient l’amélioration de l’enseignement ainsi que de l’environnement de travail

et d’apprentissage par la définition et l’échange de bonnes pratiques. Le comité examinait aussi des questions telles que l’incidence de l’évolution démographique ainsi que le recrutement et le maintien du personnel en cette période de sévères restrictions budgétaires. Par ailleurs, le CSEE et la FEEE interviennent déjà dans les négociations avec les organisations de partenaires sociaux d’autres secteurs ; ces négociations portent sur l’adoption de lignes directrices au niveau de l’UE pour lutter contre le harcèlement et la violence au travail commis par des tiers.

Le secteur occupe 14,7 millions de personnes dans les 27 États membres de l’UE et prend annuellement en charge 93 millions d’élèves et d’étudiants. Il représente 583 milliards d’EUR de dépenses publiques par an, soit 5,7 % du PIB de l’UE. Le dialogue social portera sur l’ensemble du secteur : enseignement préprimaire, primaire et secondaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur et recherche.

Contexte

Depuis 1998, la Commission européenne a créé 39 comités de dialogue social sectoriel. Ces comités ont adopté plus de 500 textes: accords autonomes, codes de conduite, orientations, cadre d’action, sites internet communs, etc. Les accords peuvent être mis en œuvre par des directives du Conseil.

Le dialogue social européen se rapporte aux discussions, aux consultations, aux négociations et aux actions communes associant des organisations syndicales de travailleurs et d’employeurs.

[En savoir plus](#)

Tourisme

Commission européenne

Nouveau cadre politique pour le tourisme européen

La Commission européenne a publié le 30 juin dernier une communication intitulée «L'Europe, première destination touristique au monde - un nouveau cadre politique pour le tourisme européen». Avec ce document, la Commission européenne entend favoriser une approche coordonnée des initiatives liées au tourisme en Europe.

Avec l'adoption du Traité de Lisbonne, l'Union européenne dispose désormais d'une compétence spécifique en matière de tourisme. L'article 195 précise que «l'Union complète l'action des États membres dans le secteur du tourisme, notamment en promouvant la compétitivité des entreprises de l'Union dans ce secteur. À cette fin, l'action de l'Union vise à encourager la création d'un environnement favorable au développement des entreprises dans ce secteur et à favoriser la coopération entre États membres, notamment par l'échange des bonnes pratiques.»

Les ministres de l'Union européenne en charge du tourisme se sont réunis pour la première fois, le 15 avril dernier, en Conseil informel à Madrid, afin d'inciter la Commission européenne à définir un cadre stratégique qui favorise le développement de ce secteur.

Contribution du tourisme à l'économie européenne

L'Union européenne est la première destination touristique à travers le monde avec 370 millions de touristes internationaux en 2008. Le tourisme contribue actuellement à environ 5% du PIB de l'Union européenne. Au niveau de l'UE, le secteur du tourisme concerne globalement plus de deux millions d'entreprises dont 99% sont des PME. Il emploie 9,7 millions de personnes, soit 5,2% de la population active européenne, ce qui en fait le troisième secteur économique de l'UE après le commerce et la construction.

Un nouveau cadre d'action pour le tourisme en Europe

Pour maintenir l'Europe au premier rang mondial des destinations touristiques, la Commission européenne identifie quatre principaux défis et propose 21 actions concrètes dans sa communication.

1) Stimuler la compétitivité du secteur touristique en Europe

Afin de parvenir à cet objectif, la Commission européenne souhaite notamment promouvoir une diversification de l'offre touristique au sein de l'UE par le biais d'une meilleure mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel européen, améliorer les compétences des travailleurs de ce secteur, mais également s'attaquer au caractère saisonnier du tourisme en Europe qui demeure un frein majeur pour la compétitivité du secteur.

2) Promouvoir un tourisme durable, responsable et de qualité

Dans le cadre de cet axe, la communication de la Commission prévoit sept actions concrètes qui poursuivent deux objectifs principaux : la définition de critères cohérents pour un tourisme durable et la promotion d'un tourisme durable et responsable.

La Commission a mis en place plusieurs outils pour faciliter une gestion des entreprises plus respectueuse de l'environnement : le label écologique européen (écolabel UE) et le système de management environnemental et d'audit (EMAS).

Il est par ailleurs précisé dans la communication qu'il serait nécessaire de renforcer la coopération de la Commission européenne avec le réseau NECSTouR (Network of European regions for a Competitive and Sustainable Tourism) et le réseau EDEN (Destinations d'Excellence) en vue de développer un système d'indicateurs pour la gestion durable des destinations.

3) Renforcer l'image et la visibilité de l'Europe

Afin d'attirer un plus grand nombre de touristes de pays tiers, la Commission insiste sur la nécessité de renforcer l'image de l'Europe à travers le monde. Une collaboration plus étroite avec les autorités nationales et l'industrie du tourisme est nécessaire afin de favoriser l'émergence d'une « marque Europe ».

Enfin, la communication sur le tourisme précise que les grands événements internationaux (les Jeux olympiques, les Expositions universelles, les Capitales européennes de la culture, etc.) doivent être des «leviers potentiels pour accroître le développement du tourisme ».

4) Maximiser le potentiel des instruments financiers communautaires pour le développement du tourisme

D'après la Commission européenne, un effort important doit être réalisé afin que les professionnels du tourisme aient connaissance des différents instruments financiers communautaires mobilisables: Fonds structurels, Fonds européen agricole pour le développement rural, Programme-cadre de recherche et de développement, Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation.

[En savoir plus](#)

Opinions

Rapport sur les priorités européennes en matière de sport

Dans la perspective de la publication prochaine par la Commission européenne d'une communication sur le sport et de la mise en place d'un programme européen sur le sport, la commissaire Vassiliou a convoqué un groupe d'experts indépendants chargés de rédiger un rapport sur les priorités européennes en matière de sport. Le rapport, publié mi-juillet, sera ajouté à l'étude d'impact de la Communication et du programme.

La nouvelle compétence en matière de sport conférée par le Traité de Lisbonne appelle la Commission européenne à développer de nouvelles actions dans ce domaine. Son rôle est de soumettre des options de politiques concrètes aux 27 Etats membres. Pour déterminer les priorités dans ce domaine, la Commission a tout d'abord lancé une vaste consultation des parties prenantes et du grand public ; elle a ensuite souhaité s'entourer d'un groupe d'experts indépendants pour une étude approfondie.

Le groupe d'experts désigné par la Commission a identifié 5 points prioritaires pour le sport au niveau européen :

- **les fonctions sociales et éducatives du sport** : un avantage comparatif indéniable serait atteint si les secteurs de l'éducation et du sport coopéraient mieux ; il faut favoriser les échanges d'information et de bonnes pratiques ;
- **les structures sportives, en particulier en lien avec les activités de bénévolat** : l'UE devrait coopérer avec les Etats membres pour éviter une réglementation inutile aux niveaux européen et national ; la promotion du bénévolat devrait être une priorité au niveau européen ; le bénévolat transfrontalier devrait être soutenu ;
- **l'équité et l'ouverture du sport** : une plus grande transparence, notamment dans les flux financiers, est souhaitée ;
- **l'intégrité physique et morale des sportifs** : une action européenne est nécessaire, dans le sport organisé (professionnel et amateur) comme dans le sport non organisé (clubs de fitness, etc.) ; la

prévention du dopage et la lutte contre l'entraînement excessif chez les plus jeunes athlètes devrait être une priorité ;

- **le dialogue et la coopération avec les parties prenantes dans le domaine du sport** : des standards de bonne gouvernance devraient être promus à travers le futur programme ; une initiative sur la Capitale européenne du Sport devrait être mise à l'étude ; la diversité des acteurs devrait être respectée ; le dialogue social sur le sport devrait être plus développé.

En outre, **le futur programme européen sur le sport** (couvrant en principe la période 2012-2013) devrait se concentrer sur les domaines suivants :

- **les activités physiques améliorant la santé** : dissémination de bonnes pratiques, approche multi-sectorielle ;
- **l'inclusion sociale à travers le sport**, comprenant les personnes handicapées, l'égalité des genres, les migrants, la discrimination et la violence ;
- **l'éducation et la formation** : échanges de bonnes pratiques ;
- **la recherche**, en particulier concernant l'activité physique améliorant la santé, la lutte contre le dopage, la bonne gouvernance et le bénévolat ;
- **la promotion de l'intégrité physique et morale des sportifs**, en particulier des plus jeunes.

[Consulter le rapport](#) (en anglais)

Jeunesse et Citoyenneté

Jeunesse

Financements ciblés pour les collectivités locales et régionales

L'Agence exécutive EACEA a publié fin juin un appel à propositions dans le cadre du programme « Jeunesse en Action ». La Commission européenne sélectionnera un certain nombre de collectivités régionales et locales et d'ONG pour nouer des partenariats de deux ans maximum. La mise en place de ces partenariats permettra de renforcer leurs actions, stratégies et programmes à long terme dans le domaine de l'apprentissage non formel et de la jeunesse. Un budget de plus d'un million d'euros est mis à disposition cette année. La date limite de participation est le 8 octobre 2010.

La mise en place de ces partenariats permettra de renforcer les actions, stratégies et programmes à long terme des collectivités locales et régionales dans le domaine de l'apprentissage non formel et de la jeunesse. Les candidats à un partenariat devront soumettre un programme d'activités en lien avec la jeunesse combinant une ou plusieurs catégories d'activités :

- **Echanges de jeunes transnationaux** : offrant une opportunité aux groupes de jeunes de différents pays de se rencontrer et apprendre par leurs pairs à propos des différentes cultures, habitudes, modes de vie, valeurs et intérêts ;
- **Initiatives de jeunes** : offrant aux jeunes la chance d'exercer leur inventivité dans leur vie quotidienne, de s'exprimer sur leurs besoins et intérêts, et de réaliser des initiatives au bénéfice de leur communauté/environnement local(e) ;
- **Service volontaire européen** : permettant aux jeunes de vivre une expérience de service volontaire dans un pays autre que leur pays de résidence pour une durée d'un an maximum ;
- **Activités de formation et de mise en réseau** : soutenant les travailleurs dans le domaine de la jeunesse et les organisations de jeunesse, en particulier l'échange d'expériences, d'expertise et bonnes pratiques ainsi que les activités qui pourraient mener à des projets, partenariats et réseaux de qualité et à long-terme.

Toutes les activités décrites par le candidat devront impliquer des partenaires d'au moins deux pays du Programme différents (organisme candidat compris), à l'exception des initiatives de jeunes nationales.

Les **règles de financement** applicables aux différentes activités (échanges de jeunes, initiatives de jeunes, SVE, formation et mise en réseau), hormis les activités de coordination et de communication, **ont été fortement simplifiées dans le cadre de cet appel**. Les seules contraintes sont la description des activités et l'établissement d'une liste de présence, ainsi que la fourniture de justificatifs pour les coûts de voyage. Le

succès de cet appel sera un premier pas vers la simplification générale du programme.

La **participation des jeunes avec moins d'opportunités** est vivement encouragée. Elle peut même constituer l'axe principal de la stratégie mise en place par le candidat.

Le montant maximum de la subvention par projet s'élève à 100.000 €. Il est attendu de la collectivité sélectionnée de financer les projets à parité avec la Commission européenne.

Date limite de dépôt des candidatures : 8 octobre 2010

Contexte

Cette action « pilote » du programme « Jeunesse en Action » existe depuis deux ans. En 2008, 7 projets sur 15 ont été financés. En 2009, 23 sur 67. Le succès de ces partenariats proposés par la Commission est grandissant.

Cette année sera un « test », pour déterminer si cette action doit être reprise dans le prochain programme européen consacré à la jeunesse (à partir de 2014). La Commission européenne et l'Agence exécutive semblent vouloir faire de cette action, si cette année se révèle un succès, **une initiative phare du prochain programme**. Pour cette raison, ils appellent à des candidatures nombreuses et de qualité et encouragent en particulier les candidatures d'autorités locales et régionales.

Informations complémentaires

En savoir plus : [Site internet de l'Agence exécutive](#)

Consulter la liste des projets sélectionnés dans le cadre de cette action en [2008](#) et [2009](#).

Autres exemples de projets financés par le programme « Jeunesse en Action » portés par des collectivités locales et régionales (site de l'INJEP) : <http://www.injep.fr/-Du-cote-des-collectivites-.html>

Mobilité

Assouplissement des règles d'obtention de visa pour certaines catégories de jeunes

Depuis le 5 avril 2010, les règles d'obtention de visas pour les pays de la zone Schengen ont été assouplies pour certaines catégories de jeunes. Le nouveau Code des Visas de l'Union européenne dispose que les jeunes et les professionnels du secteur de la jeunesse de pays partenaires participant à des projets financés par le programme et se déroulant dans un pays Schengen devront voir les procédures d'obtention de visas raccourcies et les frais inhérents réduits.

Le nouveau Code a assoupli les dispositions sur les visas pour les personnes en transit aérien et pour les visas de courte durée (inférieur à 90 jours). Les citoyens de pays tiers ayant besoin de tels visas ne devraient pas attendre plus de deux semaines pour obtenir un rendez-vous au consulat pour l'enregistrement de leur demande et devraient recevoir une réponse dans les 15 jours au plus tard. A partir du 5 avril 2011, tout refus de visa devra être dûment justifié et les candidats disposeront d'un droit à faire appel d'une décision négative.

Les frais de visas ont été réduits de 60€ à 35€ pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, tandis que les groupes de jeunes décrits ci-dessous sont exemptés de tous frais :

- les élèves, étudiants, doctorants et enseignants accompagnateurs participant à une étude ou à une formation à l'étranger ;

- les représentants d'organisations à but non lucratif âgés de 25 ans maximum participant à des séminaires, conférences, événements sportifs, culturels ou éducatifs organisés par des organisations à but non lucratif.

Les Etats membres peuvent, en plus de ces catégories, appliquer les exemptions de frais à des catégories supplémentaires.

Pour rappel, les pays Schengen sont les Etats membres (exception faite du Royaume-Uni, de l'Irlande, la Bulgarie, la Roumanie et de Chypre), ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse.

[En savoir plus](#)

Citoyenneté

Initiative citoyenne : le Comité des régions trouve la proposition de la Commission trop compliquée

Pour que l'initiative citoyenne (voir [Actualité européenne « Education, Jeunesse, Culture » n° 15](#)) soit comprise et adoptée par les premiers intéressés – les citoyens européens – elle doit être la plus claire possible. Prenant acte de la vivacité de la démocratie locale et régionale européenne, le Conseil et le Parlement européen ont tout deux demandé au Comité des Régions son avis sur la meilleure façon de mettre en œuvre "l'initiative citoyenne" instaurée par le Traité de Lisbonne. Si le soutien de principe est sans appel, le Comité des régions entend rendre la mesure plus facilement accessible aux citoyens que ne le propose actuellement la Commission européenne, pour faire de leur participation une réalité dans l'Union européenne.

Craignant que les pesanteurs de la procédure nuisent à sa popularité, le Comité des régions réclame un assouplissement des contraintes imposées aux citoyens européens pour présenter une initiative citoyenne. Contrairement à la proposition de la Commission européenne, Sonia Masini, Présidente de la province de Reggio Emilia (IT/PSE) et rapporteur du Comité des régions, estime qu'il serait plus judicieux d'établir le seuil "significatif" d'états concernés à un quart plutôt qu'un tiers des états membres.

"Le seuil proposé est trop élevé et ne permet pas de favoriser ce nouveau droit de participation directe des citoyens à la vie démocratique de l'Union. Le CdR souhaite que la Commission européenne fournisse un cadre à la mesure des potentialités de ce nouvel instrument. Et en cela, je partage l'opinion de nombreux parlementaires européens," souligne la rapporteur. En effet, Sonia Masini a profité de sa présence à Bruxelles pour s'entretenir avec son homologue du Parlement européen Zita Gurmai (HU/SD), qui l'a invitée à venir

présenter ses propositions à la réunion de la commission AFCO le 12 juillet.

Pour garantir que cet outil ne reste pas confidentiel, Sonia Masini réclame également la mise en place d'un guichet d'information interinstitutionnel, visant à fournir une assistance aux auteurs des initiatives et faire connaître les initiatives en cours. Cela doit notamment passer par un effort de traduction, pour que les initiatives proposées ne se voient pas limitées par les barrières linguistiques. Elle rappelle aussi que les instances régionales et locales sont parfaitement placées pour apporter un soutien logistique aux initiatives citoyennes et faire la promotion de ce nouvel instrument auprès de leurs administrés.

[Consulter l'avis du Comité des régions sur l'initiative citoyenne européenne](#)

Source : Comité des régions

Agenda

Juillet

- [Rencontres débats sur les arts de la rue en France et en Europe](#)

23-24 juillet 2010, Chalon-sur-Saône (France)

Septembre

- [La culture et les politiques du changement](#)

6-7 septembre 2010, Bruxelles (Belgique)

- [L'apprendre tout au long de la vie : un nouveau développement économique et social des Régions – Université européenne d'été de la FREREF](#)

8-10 septembre 2010, Bruxelles (Belgique)

- [Une ambition européenne : la culture au cœur des territoires ruraux](#)

16-19 septembre 2010, Saint-Brieuc (France)

- [Stage de formation « Votre projet et l'Europe »](#)

20-24 septembre 2010, Paris (Relais Culture Europe)

- [Journée européenne du tourisme](#)

27 septembre 2010, Bruxelles (Belgique)

- [Villes et espaces urbains : opportunités pour l'éducation culturelle et citoyenne](#)

29 septembre-1^{er} octobre 2010, Trieste (Italie)

Octobre

- [Conférence « Mobilité européenne et réseaux sociaux »](#)

7 octobre 2010, Paris (CNAM)

- [Vers une métropole culturelle](#)

14-17 octobre 2010, Essen (Allemagne)

- [Conférence « Youth on the Move »](#)

14-16 octobre 2010, Bordeaux

- [La contribution de la culture à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#)

17-19 octobre 2010, Bruxelles (Belgique)

- [Stage de formation « Votre projet et l'Europe »](#)

18-22 octobre 2010, Paris (Relais Culture Europe)

- [Troisièmes journées de formation pour les Directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales en Europe](#)

24-28 octobre 2010, Ile de San Servolo, Venise (Italie)

Novembre

- [« La mobilité internationale : un levier contre les décrochages et l'exclusion ? »](#)

18-19 novembre 2010, Paris

- [Réunion des élus belges et européens à l'occasion de la Présidence belge du Conseil de l'UE](#)

25-26 novembre 2010, Liège (Belgique)

- [Jeunesse urbaine et Europe](#)

27 novembre 2010,

- [Conférence sur le tourisme créatif](#)

28-30 novembre 2010, Barcelone (Espagne)

Décembre

- [Forum Sostenuto - La culture comme facteur d'innovation économique et sociale : vers de nouvelles solidarités dans une Europe en mutation](#)

1-4 décembre 2010, Ljubljana (Slovénie)

- « Europe et patrimoine culturel : un défi – vers une stratégie sur le patrimoine culturel européen »

9 décembre 2010, Bruges (Belgique)

Appels à propositions

Date limite de dépôt des candidatures

Programme Jeunesse en action	
Systèmes de soutien à la jeunesse - Partenariats	8 octobre 2010
Systèmes de soutien à la jeunesse – Mobilité et échanges d'animateurs de jeunes	22 octobre 2010
Jeunesse pour l'Europe – échanges de jeunes	1er sept. 2010
Jeunesse pour l'Europe – initiatives de jeunes	1er sept. 2010
Jeunesse pour l'Europe - Projets démocratie-jeunesse	1er sept. 2010
Service volontaire européen	1er sept. 2010
Coopération avec les pays voisins de l'Union européenne	1er sept. 2010
Formation et mise en réseau des acteurs du secteur jeunesse et des organisations de jeunesse	1er sept. 2010
Soutien aux actions d'information	10 sept. 2010
Rencontres de jeunes et de responsables de la politique de la jeunesse	1er sept. 2010
Programme Europe pour les citoyens	
Jumelages de Villes - Rencontres de citoyens	1er sept. 2010
Réseaux de villes jumelées	1er sept. 2010
Des citoyens actifs pour l'Europe - Mesures Innovantes	30 sept. 2010
Une société civile active en Europe - Soutien structurel	15 octobre 2010
Programme MEDIA	
Action préparatoire MEDIA International	
Programme Culture	
<i>Volet 1 - Soutien aux projets culturels</i>	
Projets pluriannuels de coopération	1er octobre 2010
Projets de coopération	1er octobre 2010
Soutien aux festivals culturels	15 novembre 2010
<i>Volet 2 - Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine culturel</i>	
Subvention de fonctionnement annuelle (ambassadeurs, réseau de soutien, festivals, structures de soutien politique pour l'agenda culturel)	1er novembre 2010
Partenariat cadre de 3 ans (ambassadeurs, réseau de soutien, festivals, structures de soutien politique pour l'agenda culturel)	1er novembre 2010
Comenius	
Formation continue	15 septembre 2010
Grundtvig	
Formation continue	15 septembre 2010
Programme Leonardo	
Programme Erasmus	
Programme transversal	
Activité clé 1 – visites d'étude	15 octobre 2010
Programme Jean Monnet	
Programme Erasmus Mundus	
Programme TEMPUS	
Autres	
Programme de coopération dans le domaine de l'enseignement (IPI) — Coopération dans l'enseignement supérieur et la formation entre l'Union européenne et l'Australie et la République de Corée - Projets conjoints de mobilité - Projets de diplômes conjoints	6 septembre 2010
Action préparatoire dans le domaine du sport	31 août 2010